



SESSION
30/09/2024

Envoyé en préfecture le 01/10/2024
Reçu en préfecture le 01/10/2024
Publié le
ID : 007-210703195-20240930-DELIB2024_087-DE

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exercice : 29
Présents : 21
Absents : 8
Votants : 26

Pour : 22
Abstention :
Oppositions : 4

Quorum : 15

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le trente septembre dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du 24 septembre 2024 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents (21) : MM. Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Curtius, Faure-Pinault, Garraud, Gleyze, Guillot, Jouve, Laville, Lorenzo, Mazeyrat, Michelon, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla, Vallon.

Excusés avec pouvoir (5) : M. Chezeau (pouvoir à M. Mazeyrat), M. Dersi (pouvoir à Mme Tolfo), M. Galiana (pouvoir à M. Bornes), M. Griffe (pouvoir à M. Jouve), Mme Mazellier (pouvoir à M. Chabaud).

Excusée sans pouvoir (1) : Mme Gaillard.

Absentes (2) : Mme Keskin, Mme Gaillard.

Secrétaire : Mme Garraud

Objet : Association pour le Développement des Coopérations Territoriales – adhésion et désignation des représentants à l'assemblée générale

Monsieur le Maire rappelle que les communes du Teil et de Villeurbanne se sont engagées dans une démarche de coopération territoriale mobilisant leurs services et leurs sociétés civiles respectives autour des enjeux d'émancipation individuelle et collective, de justice sociale et de préservation de l'environnement, prioritairement dans les domaines de la culture, de la solidarité et de l'emploi, de l'alimentation durable, des sports, des loisirs et de la jeunesse. Elles ont, pour ce faire, signé un contrat quadriennal (2023-2026) de réciprocité, actant du cadre partenarial de la démarche, de ses objectifs et de sa gouvernance.

Parallèlement, afin de mobiliser les acteurs publics et privés locaux de part et d'autre, décloisonner et contribuer à l'émergence d'une organisation mutualiste des deux collectivités, favoriser l'effet d'entraînement des actions entreprises et mobiliser le soutien apporté par la Fondation de France, l'Association pour le Développement des Coopérations Territoriales a été constituée le 18 octobre 2023, regroupant par collègues l'ensemble des acteurs locaux des deux territoires mobilisés dans la démarche.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le contrat de réciprocité signé entre les communes de Le Teil et de Villeurbanne, approuvé par délibération du Conseil municipal de Le Teil du 10 juillet 2023 ;

Vu les statuts de l'Association pour le Développement des Coopérations Territoriales adoptés lors de son assemblée générale constitutive du 18 octobre 2023 ; modifiés lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 février 2024 ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'adhésion de la commune de Le Teil à l'Association pour le Développement des Coopérations Territoriales ;

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le

ID : 007-210703195-20240930-DELIB2024_087-DE

S'LO

DÉCIDE de s'acquitter de la cotisation correspondante fixée par son assemblée générale à 100 € ;

DÉSIGNE, conformément à l'article 5 des statuts de l'association, les représentants de la commune au sein de l'assemblée générale, comme suit : Cécile BAYLE – Virginie FAURE-PINAULT – Fanny VALLA – Nathalie GRIMOUD.

Pour extrait conforme

Le Maire,



Olivier PEVERELLI



Le Secrétaire de séance,



Sonia GARREAUD